

# Concurrences

REVUE DES DROITS DE LA CONCURRENCE | COMPETITION LAW REVIEW

## Livres

Concurrences N° 1-2018 | pp. 243-246

---

SOUS LA DIRECTION DE

**Stéphane Rodrigues**

[stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr](mailto:stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr)

Maître de conférences HDR, École de droit de la Sorbonne (Université Paris I)

---

AVEC LA PARTICIPATION DE

**David Bosco**

[david.bosco@univ-amu.fr](mailto:david.bosco@univ-amu.fr)

Professeur,  
Aix-Marseille Université

**Arnaud Fournier**

[arnaud.fournier@consultantitrust.eu](mailto:arnaud.fournier@consultantitrust.eu)

Associé fondateur  
CONSULTANTITRUST Paris  
– LearningLawCorp

**Athanase Popov**

[athanase.popov@ec.europa.eu](mailto:athanase.popov@ec.europa.eu)

Docteur en droit – Juriste,  
Commission européenne

SOUS LA DIRECTION DE

## Stéphane Rodrigues

stephane.rodrigues-domingués@univ-paris1.fr

Maître de conférences HDR,  
École de droit de la Sorbonne  
(Université Paris I)

AVEC LA PARTICIPATION DE

## David Bosco

david.bosco@univ-amu.fr

Professeur,  
Aix-Marseille Université

## Arnaud Fournier

arnaud.fournier@consultantitrust.eu

Associé fondateur  
CONSULTANTITRUST Paris  
– LearningLawCorp

## Athanase Popov\*

athanase.popov@ec.europa.eu

Docteur en droit – Juriste,  
Commission européenne

Cette rubrique Livres recense et commente les ouvrages et autres publications en droit de la concurrence, droit & économie de la concurrence et en droit de la régulation. Une telle recension ne peut par nature être exhaustive et se limite donc à présenter quelques publications récentes dans ces matières. Auteurs et éditeurs peuvent envoyer les ouvrages à l'intention du responsable de cette rubrique : stephane.rodrigues-domingués@univ-paris1.fr

*This section selects books on themes related to competition laws and economics. This compilation does not attempt to be exhaustive but rather a survey of themes important in the area. The survey usually covers publication over the last three months after publication of the latest issue of Concurrences. Publishers, authors and editors are welcome to send books to stephane.rodrigues-domingués@univ-paris1.fr for review in this section.*

\*L'auteur s'exprime à titre personnel et son propos ne saurait engager l'institution pour laquelle il travaille.



## The EU Leniency Policy. Reconciling Effectiveness and Fairness

BALASINGHAM  
Baskaran

Wolters Kluwer, préface  
d'Alison Jones, 2017, 266 p.

L'ouvrage recensé est issu d'une thèse soutenue en 2016

au King's College de Londres, sous la direction d'Alison Jones et de Richard Whish. Fondé sur une étude minutieuse des sources en langues anglaise et allemande, il approfondit les études récentes disponibles sur la répression des ententes dans le *respect des droits fondamentaux* (v. not. Andreas Scordamaglia-Tousis, *EU Cartel Enforcement: Reconciling Effective Public Enforcement with Fundamental Rights*, Kluwer Law International, 2013, et Pieter Van Cleynenbreugel, *Effectiveness through fairness? 'Due process' as institutional precondition for effective decentralised EU competition law enforcement*, in P. Nihoul et T. Skoczny (dir.), *Procedural Fairness in Competition Proceedings*, Edward Elgar, 2015.)

La thèse s'appuie sur le présupposé selon lequel les ententes sont un mal absolu qu'il faut à tout prix éradiquer. Cette idée aurait pu être nuancée en se demandant s'il est possible que les relations économiques soient entièrement exemptes d'ententes. Par ailleurs, on aurait pu se demander si la politique de clémence ne constitue pas, indirectement, une incitation à la délation (plutôt qu'à la confession) en ce qui concerne les entreprises ayant participé à l'entente. N'est-il pas plus logique, en dépit des difficultés probatoires, de réprimer les ententes en empêchant qu'elles surviennent en toute hypothèse plutôt qu'en incitant les participants à les dénoncer? Baskaran Balasingham s'en tient à l'étude du droit positif, lequel s'appuie depuis quelque temps sur la politique de clémence en tant que principal instrument permettant de déceler des ententes. En effet, au cours des dix dernières années, 82 % des ententes détectées l'ont été grâce au régime de clémence. L'étude omet de constater la baisse concomitante du nombre d'affaires en matière d'ententes devant le Tribunal de l'UE par comparaison avec le nombre d'affaires en matière d'aides d'État, alors que les aides d'État sont certainement moins courantes en pratique que ne le sont les ententes.

L'auteur postule qu'en vue d'être reconnu comme légitime, le régime de clémence doit être non seulement efficace, mais aussi équitable, tant d'un point de vue matériel que d'un point de vue procédural, et que cet objectif a été atteint. D'après l'analyse proposée par Baskaran Balasingham, si l'immunité et les réductions d'amendes sont octroyées de façon trop généreuse, les seuils de dissuasion et de répression sont abaissés de manière disproportionnée, si bien que les bénéfices tirés du régime de clémence sont insuffisants au

regard de la préservation de l'intérêt général. Le régime de clémence de la Commission européenne aurait été critiquable à cet égard jusqu'à la modification de la communication sur la clémence de 1996 en 2002: la Commission aurait précédemment accordé des immunités d'amendes de manière trop généreuse. Le nouveau système ne permet de bénéficier du régime de clémence que si la Commission n'a pas encore elle-même réuni les éléments de preuve nécessaires, auquel cas les informations fournies ne sont pas utiles à l'enquête. Par ailleurs, le montant des amendes a augmenté.

La thèse explique qu'à partir de 2002, la communication sur la clémence a rendu les demandes d'immunité quasi automatiques. Les "meneurs" (*ringleaders*) peuvent désormais bénéficier de l'immunité. Ces changements ont créé une sorte de statut de lanceur d'alerte en matière d'ententes, même si habituellement ce qu'on entend par "lanceurs d'alerte" ne comprend pas les participants à la pratique dénoncée.

Le problème qui se pose avec l'application du régime de clémence au regard du respect des droits fondamentaux, et que la réglementation applicable ne permettrait pas de résoudre, est relatif à l'accès des demandeurs aux actions en dommages-intérêts pour infraction au droit de la concurrence (*private enforcement* – v. à ce sujet Folkert Wilman, *Private Enforcement of EU Law Before National Courts: The EU Legislative Framework*, Edward Elgar, 2015, ouvrage étrangement absent de la bibliographie de la thèse) aux demandes de clémence. Si un tel accès est accordé, les demandeurs aux actions en dommages-intérêts seraient susceptibles d'actionner en premier les bénéficiaires de l'immunité, en faisant jouer la responsabilité solidaire, ce qui place ces derniers dans une situation de net désavantage. La conséquence d'un tel désavantage serait une réticence à avouer sa participation à une entente. La jurisprudence ne permettrait pas de résoudre ce dilemme, contrairement à la Directive 2014/104/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 relative à certaines règles régissant les actions en dommages et intérêts en droit national pour les infractions aux dispositions du droit de la concurrence des États membres et de l'Union européenne. L'article 11, § 5, de celle-ci dispose que les États membres veillent à ce que l'auteur d'une infraction puisse récupérer, auprès de tout autre auteur de l'infraction, une contribution dont le montant est déterminé eu égard à leur responsabilité relative dans le préjudice causé par l'infraction au droit de la concurrence. Le montant de la contribution d'un auteur d'une infraction auquel une immunité d'amendes a été accordée au titre d'un programme de clémence n'excède pas le montant du préjudice que cette infraction a causé à ses propres acheteurs ou fournisseurs directs ou indirects.

Le droit de ne pas contribuer à sa propre incrimination est présenté comme étant moins protégé en droit de l'Union qu'en droit européen conventionnel, mais comme il a été dit, les éventuels problèmes éthiques posés par le régime de clémence ne sont pas abordés.

L'ouvrage recensé est écrit dans un style limpide et pédagogique. Il ne manquera pas d'intéresser les universitaires (une thèse sur un sujet très proche est d'ailleurs en cours de finalisation à l'Université du Luxembourg), les praticiens et les étudiants en droit qui découvrent le droit des ententes. Il est à regretter qu'aucune référence en langue française n'apparaisse dans la bibliographie.

A.P.



### Droit des affaires de l'Union européenne

BLAISE Jean-Bernard et CHONÉ-GRIMALDI Anne-Sophie

PUF, collection Thémis droit, 2017, 550 p.

Les professeurs Blaise et Choné-Grimaldi viennent de publier un remarquable *Droit des affaires de l'Union européenne* aux Presses universitaires de France. Cet ouvrage succède à celui de Jean Schapira et Georges Le Tallec, paru en 1990, sous le titre *Droit européen des affaires*. Ces auteurs avaient été rejoints, dans les éditions ultérieures de l'ouvrage, par Jean-Bernard Blaise, puis Laurence Idot. La dernière édition de cet ouvrage incontournable datait de 1999. À l'évidence, les choses ont bien changé en dix-huit ans. Le droit communautaire a laissé place au droit de l'Union européenne ; le droit des affaires s'est profondément transformé, "modernisé", et il est devenu plus complexe. Rassembler dans un ouvrage l'ensemble de la matière paraissait une gageure. C'est pourtant à cette tâche immense que Jean-Bernard Blaise s'est attelé, rejoint pour cette entreprise de rénovation en profondeur, voire de reconstruction, par Anne-Sophie Choné-Grimaldi.

L'ouvrage, envisagé en tant qu'outil, se révèle à l'usage assez pratique, même s'il est volumineux – plus de 550 pages. L'index est riche et la construction claire. Selon la méthode habituelle des ouvrages de cet éditeur, les différents sujets sont d'abord abordés à partir de développements élémentaires. Ensuite, une rubrique "État des questions" permet d'aller plus loin dans la réflexion, avec des références bibliographiques et un approfondissement de la réflexion sur des sujets précis et jugés fondamentaux. Enfin, le lecteur appréciera d'avoir, en un seul volume, un panorama complet de l'ensemble du droit des affaires de l'Union européenne. Certaines politiques ou certains secteurs n'ont pas été abordés, comme le droit de la consommation, le droit bancaire et financier ou encore le droit agricole. Mais l'on ne peut en faire grief aux auteurs, la matière traitée est déjà considérable !

Envisagé en tant qu'œuvre, si l'on ose dire, le *Droit des affaires de l'Union européenne* de J.-B. Blaise et A.-S. Choné-Grimaldi deviendra certainement incontournable sur son sujet, autant pour sa relation au droit positif que pour les apports doctrinaux qui parsèment l'ensemble. En premier lieu, l'exposé du droit positif est très clair, même si la construction des ouvrages Thémis suppose un va-et-vient entre la partie élémentaire et la rubrique "État des questions" quelque peu contraignant. L'ouvrage est divisé en trois parties. La première, intitulée "Le marché intérieur, cadre juridique des échanges" est la partie la plus importante (elle contient la moitié de l'ensemble). Elle expose de manière didactique l'essentiel des règles traitant des grandes libertés (libertés de circulation – titre 1 – puis liberté de la concurrence – titre 2). Un titre 3 porte spécifiquement sur la propriété intellectuelle. La deuxième partie évoque "Les opérations sur le marché intérieur", avec un premier titre précieux sur les "activités économiques traitées par le droit de l'Union" (la distribution, le commerce électronique) et un second, tourné vers le droit international privé, sur "les activités économiques dans l'espace judiciaire européen" (la manière civile et commerciale, les procédures d'insolvabilité). Enfin, une troisième partie

évoque "le développement des entreprises dans le marché intérieur". Il y est question de "droit européen des sociétés", dans un titre 1 bien mené, et de "contrôle européen des entreprises" (contrôle des concentrations et contrôle des aides d'État), dans un titre 2 assez bref, surtout pour ce qui concerne les aides d'État.

En second lieu, au-delà de cet exposé du droit des affaires tel qu'il est, on trouve dans l'ouvrage des réflexions doctrinales critiques tout à fait stimulantes. Le lecteur lira avec intérêt, en particulier, les développements consacrés au droit d'établissement, à l'abus de position dominante, à la mise en œuvre du droit de la concurrence, ou encore aux opérations de distribution (en "physique" ou en ligne).

En somme, toute bonne bibliothèque de droit des affaires devra s'enrichir de ce nouveau livre. Il existe peu d'ouvrages sur ce thème d'une telle ambition ; et celui-ci est sans doute le plus clair.

D. B.



### Comparative Competition Law and Economics

VAN DEN BERGH Roger (dir.)

Edward Elgar, 2017, 545 p.

After a first chapter in which Mr. Van den Bergh explains the purpose of this book, its structure and the methodology adopted, chapter 2 opens with an introduction to the different economic approaches that form the basis of competition law in Europe and the United States. The author then assumes a chronological approach to the different schools of thought and explains why. Through these pages it is very interesting to remember how much our European system of competition law could have been influenced both by a rather unique school of thought and by the fierce desire for faultless market integration. It is easy to see how well this latter has long ago been able to overshadow (possibly by design) some of the evidence that pure economic theory dictated. These pages also enable us to understand more clearly the current stakes as well as the positions that certain economic and regulatory actors in the United States reproach us for (e.g., on per se illegalities). In chapter 2, we travel through many economic concepts and we (re)discover, among others, the schools of Harvard and Chicago; Ordoliberalism and its variations in the Austrian School.

Special thanks are given to the author for devoting a passage on behavioural economics and its probable implications on competition law after his panorama of the classical schools. A foretaste of these future implications was already given in Benjamin J. R. Nuñez's article (*Journal of Antitrust Enforcement*, 2016,0,1–32); the fact that Mr. Van den Bergh includes such a passage in his book shows (if necessary) that an evolution is underway.

This important chapter has to be read because it covers a range of practical options for vertical restraints, predatory pricing or merger law; even if it is known that any evolution in such areas will be relatively slow. Mr. Van den Bergh took care, however, to initiate this interesting journey with an introductory reminder of the fundamental economic concepts we share with the United States: the concepts of price, social welfare or monopolies. He ends this chapter 2 with a reminder of recent developments we can meet with concepts of transaction costs or game theory.

In chapter 3 he gives us, very opportunely, a comparative study of the stated objectives of competition law; seen from both an economic and a legal point of view. He notes (and seems to regret this fact) the fundamental divergence that may exist between the European and American conception of these objectives. For the former, competition law is just a way (integration of the European single market) when the latter clearly sees it as a goal (total welfare).

In chapter 4, he (with his co-authors, Peter Camesasca and Andrea Giannaccari) begins to approach the various fundamental concepts of competition law in a very pragmatic way. The authors will then not only compare each of these concepts from an economic and legal point of view, for our great pleasure and over the course of the following pages, but will also highlight the American and European approaches to each of these subjects. And it is from this crucial moment onwards that we feel what will become the major asset of the book: putting into perspective and emphasise the alternative approaches that exist on all the fundamental themes of competition law. From then on, there will be a real dialectical game for each theme that will allow any jurist, lawyer, legal expert, professor of law, trainer or national competition authority to change its point of view on these subjects and perhaps even, above all, to imagine new arguments as well as numerous counter-arguments. Whether on specific subjects such as market power, the definition of relevant markets or barriers to entry, being able to embrace so many different points of view in such a concise way is a tour de force of the book. The limitations of the definition of the relevant market or the errors that may have been made in the use of the SSNIP test are, of course, addressed.

In chapters 5 and 6, the authors (including also Phil Warren) apply their comparative perspective project to two major competition law themes: horizontal restrictions and vertical restraints. The strongest passages concern, for the first of these themes, the comparative European and American approach to *per se* illegalities and, for the second, resale price maintenance. We know the difference of viewpoint that there may be on these subjects in the United States, but the authors' way of presenting the current schools of thought on which they are based makes this cleavage even more salient and finally convinces us to put an end to it. At this stage of the book, we may regret the absence of a study on "Minimum Advertising Prices" (MAP).

In chapter 7, the co-authors attempt to compare and put into perspective the different unilateral practices of companies in a dominant position. They describe one by one the different practices: refusal to sell, tying, bundling, price discrimination or predatory pricing, discounts and rebates. It is very useful to have a strictly identical structural framework of comparison for all these themes. Indeed, for each of the above-mentioned practices, the authors begin with an economic analysis, continue with an inventory of the state of American jurisprudence and finally conclude with European decisions and case law. The developments on discounts and rebates (and especially the presentation of alternative thoughts on these subjects) have gained so much weight in recent months that it would be inappropriate for any practitioner to turn away from them. However, we will regret a unilateral practice which would have deserved more developments: the so-called "excessive" prices of a dominant undertaking.

We leave the reading of this chapter 7 with the firm intention to continue the ascent on the same rhythm and it is at this moment that the author chose to present us a chapter on enforcement (chapter 8). We have to admit that there is suddenly a stall that we could not anticipate and that we were unable to explain. Of course it concludes that there is a remarkable difference between the American and European conception on subjects such as sanctions or private enforcement, but even if these differences can be explained by many divergences (mainly due to the economic ideologies of each side) this part is nonetheless less convincing than the previous ones. This part breaks the rhythm that he had been able to distil so far and throughout the pages of this book.

It is only in chapter 9 that we retrieve a rhythm that seems to have abated. Mergers and their controls are discussed. After recalling the different forms of mergers that exist, the authors attempt to present American and then European positions. In the end, they will conclude that it is in this area that the economic, legal, European and American points of view are the most in phase and the most stable. This contrasts with the conclusions reached when reading

chapters 5 and 6 on horizontal and vertical restraints and unilateral practices of undertakings in a dominant position (chapter 7).

The general impression that emerges from this book is that its structure is clear, practical and pragmatic. Each subject goes to the essential without detours or circumvolutions. The tour de force was to put in perspective each subject of competition law with such sharpness that the practitioner can only be inspired in his work and in his daily argumentation.

If a book's purpose is also sometimes to break the ice, often to inspire, put in perspective and always make its reader create legal solutions that are both respectful of established legal traditions and innovative, one can easily conclude that this book has risen to the challenge.

A. F.

## OUVRAGES À SIGNALER

### POUR RECENSION ULTÉRIEURE

#### **The Normative Foundations of European Competition Law. Assessing the Goals of Antitrust through the Lens of Legal Philosophy**

ANDRIYCHUK Oles

Edward Elgar, 2017, 341 p.

Professeur à l'Université de Stirling (Royaume-Uni), Oles Andriyчук explore et confronte dans cet ouvrage les fondements tant économiques que juridiques et philosophiques du concept même de concurrence pour s'interroger sur ses relations avec les différents objectifs poursuivis par ailleurs par le droit antitrust américain et le droit de la concurrence de l'Union européenne (bien-être, croissance, innovation...) par comparaison avec son utilisation dans d'autres systèmes (tel que le système électoral). Ce faisant, l'auteur plaide pour le caractère autonome du concept de concurrence et entend ainsi le libérer en quelque sorte de l'analyse économique qui a trop souvent tendance à le monopoliser et à le sacrifier alors qu'une mise en perspective par la théorie du droit permet également d'en cerner le caractère relatif et sa nécessaire conciliation avec d'autres valeurs de la société.

S. R.

#### **Research Handbook on State Aid in the Banking Sector**

LAPRÉVOTE François-Charles, GRAY Joanna et de CECCO Francesco (dir)

Edward Elgar, Research Handbooks in Financial Law series, 2017, 590 p.

Dix ans après le début de la crise financière qui a notamment secoué le continent européen, cet ouvrage collectif est le bienvenu pour pouvoir faire le point sur l'application des règles du contrôle des aides d'État au secteur bancaire. Vingt-quatre contributeurs, praticiens et universitaires, juristes et économistes, abordent ainsi les grandes questions transversales telles que la spécificité du secteur bancaire et de la régulation financière (v. partie I), avant d'analyser la manière dont le droit des aides d'État a été mis en œuvre (notamment à travers le test de l'investisseur en économie de marché et les règles propres au traitement des entreprises en difficulté : v. partie II) et d'expliquer comment la plupart des États concernés ont réagi (v. partie III, qui englobe l'étude des pays suivants : Belgique, Chypre, Espagne, France, Irlande, Islande, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni) ; tandis que deux dernières contributions (v. partie IV) établissent des liens avec le nouveau cadre réglementaire en matière de résolution bancaire censé mieux protéger les usagers du secteur bancaire au sein de l'Union européenne.

S. R.

## The Passing-on Problem in Damages and Restitution under EU Law

STRAND Magnus

Edward Elgar, Elgar European Law and Practice series, 2017, 436 p.

La question du “*passing-on*” est souvent cantonnée à la sphère des actions en dommages-intérêts pour infraction au droit de l’Union européenne sur les ententes et les abus de position dominante, à l’instar de la “répercussion” par un détaillant sur le consommateur des surcoûts résultant d’une pratique anticoncurrentielle imputable à un grossiste (cf. Livre blanc de la Commission de 2008, COM(2008) 165 final, chapitre 2.6). L’ambition de Magnus Strand (Université d’Uppsala, Suède) est d’élargir l’analyse de ce phénomène au-delà du contentieux de la concurrence, en s’intéressant également aux autres branches du contentieux notamment en matière de responsabilité contre les institutions de l’Union (sur pied de l’article 340, § 2, du TFUE) et contre les États membres. La démarche est à la fois ambitieuse et relativement inédite ; elle conduit l’auteur à proposer une grille de lecture avec une série de questions-clés pour évaluer les chances de succès des requérants.

S. R.

### À SIGNALER

## Droit de la concurrence – Competition Law

BOVET Christian, DUCREY Patrik et MERKT Benoît (dir.)

Éditions Weblaw, Codex, 2017, 1696 p.

Voici regroupé en un seul volume “à portée de main” l’essentiel des normes applicables, d’une part, en droit suisse de la concurrence (v. partie I, y inclus les accords internationaux dans les relations entre la Suisse et l’Union européenne, avec, en partie II, la traduction en anglais de quelques textes de référence) et, d’autre part, en droit de l’Union européenne (étant précisé que les textes sont édités dans leur version en langue anglaise).

S. R.

## Droit de la distribution

FERRIER Didier et FERRIER Nicolas

LexisNexis, 8e édition, 2017, 548 p.

## Air Transport Liberalization. A Critical Assessment

FINGER Matthias et BUTTON Kenneth (dir.)

Edward Elgar, 2017, 416 p.

## The Reform of Network Industries. Evaluating Privatisation, Regulation and Liberalisation in the EU

FLORIO Massimo (dir.)

Edward Elgar, 2017, 288 p.

## EU Competition Law. Cases, Texts and Context

FOX Eleanor M. et GERARD Damien

Edward Elgar, 2017, 345 p.

Ce nouvel ouvrage sous la double plume des professeurs Fox (New York University) et Gerard (Collège d’Europe et UCL) présente un caractère hybride : c’est d’abord un recueil de textes (y inclus quelques discours-clés des acteurs européens de la concurrence) et de jurisprudence (extraits d’arrêts de la Cour de justice) qui couvre l’ensemble du droit de la concurrence de l’Union européenne, en ce compris les relations entre État et concurrence (services d’intérêt économique général, aides d’État, etc.) ; mais c’est aussi un outil de travail et de réflexion en ce que chaque développement se termine par une série de notes et de questions posées par les auteurs qui permettent de valider la compréhension des concepts et d’aller plus loin dans la matière. On regrettera juste parfois de ne pouvoir confronter nos réponses à celles que les auteurs auraient pu livrer,

même si le contenu et la nature des questions offrent déjà en soi de précieuses orientations sur leur propre perception des choses. Mais une idée peut-être à retenir pour la future deuxième édition ?

S. R.

## European Distribution Law – French Distribution Law

VOGEL Joseph et VOGEL Louis

Bruylant, collection LawLex, 2e édition, 2017, respectivement 316 et 862 p.

## European Business Law

VOGEL Louis

Bruylant, collection LawLex, 2e édition, 2017, 884 p.

## European State Aid Law – European Merger Control

VOGEL Louis

Bruylant, collection LawLex, 2017, respectivement 416 et 382 p.

## Droit des pratiques commerciales

VOGEL Joseph et VOGEL Louis

Bruylant, collection LawLex, 2017, 474 p.

## Concurrence : 10 leçons – Contrôle européen des concentrations

VOGEL Louis

Bruylant, collection LawLex, 2017, respectivement 148 et 440 p.

## Traité de droit économique. Tome 2 : Droit de la distribution

VOGEL Joseph et VOGEL Louis

Bruylant, collection LawLex, 2e édition, 2017, 1198 p.

## Traité de droit économique. Tome 4 : Droit européen des affaires

VOGEL Louis

Bruylant, collection LawLex, 2e édition, 2017, 1198 p.

## L’enquête de concurrence. Droit européen – L’enquête de concurrence. Droit français – L’action civile de concurrence

VOGEL Joseph et VOGEL Louis

Bruylant, collection LawLex, 2e édition, 2017, respectivement 158, 168 et 188 p.

---

## Editoriaux

Jacques Attali, Elie Cohen, Claus-Dieter Ehlermann, Jean Pisani Ferry, Ian Forrester, Eleanor Fox, Douglas H. Ginsburg, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Arnaud Montebourg, Mario Monti, Gilbert Parleani, Jacques Steenbergen, Margrethe Vestager, Bo Vesterdorf, Denis Waelbroeck, Marc van der Woude...

---

---

## Interviews

Sir Christopher Bellamy, Lord David Currie, Thierry Dahan, Jean-Louis Debré, Isabelle de Silva, François Fillon, John Fingleton, Renata B. Hesse, François Hollande, William Kovacic, Neelie Kroes, Christine Lagarde, Johannes Laitenberger, Emmanuel Macron, Robert Mahnke, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Marie-Laure Sauty de Chalon, Tommaso Valletti, Christine Varney...

---

---

## Dossiers

Jacques Barrot, Jean-François Bellis, David Bosco, Murielle Chagny, John Connor, Damien Gérardin, Assimakis Komninos, Christophe Lemaire, Ioannis Lianos, Pierre Moscovici, Jorge Padilla, Emil Paulis, Robert Saint-Esteben, Jacques Steenbergen, Florian Wagner-von Papp, Richard Whish...

---

---

## Articles

Guy Canivet, Emmanuelle Claudel, Emmanuel Combe, Thierry Dahan, Luc Gyselen, Daniel Fasquelle, Barry Hawk, Nathalie Homobono, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Bruno Lasserre, Luc Peeperkorn, Anne Perrot, Nicolas Petit, Catherine Prieto, Patrick Rey, Joseph Vogel, Wouter Wils...

---

---

## Pratiques

Tableaux jurisprudentiels : Actualité des enquêtes de concurrence, Contentieux indemnitaire des pratiques anticoncurrentielles, Bilan de la pratique des engagements, Droit pénal et concurrence, Legal privilege, Cartel Profiles in the EU...

---

---

## International

Belgium, Brésil, Canada, China, Germany, Hong-Kong, India, Japan, Luxembourg, Switzerland, Sweden, USA...

---

---

## Droit & économie

Emmanuel Combe, Philippe Choné, Laurent Flochel, Frédéric Jenny, Gildas de Muizon, Jorge Padilla, Penelope Papandropoulos, Anne Perrot, Nicolas Petit, Etienne Pfister, Francesco Rosati, David Sevy, David Spector...

---

---

## Chroniques

### ENTENTES

Ludovic Bernardeau, Anne-Sophie Choné Grimaldi, Michel Debroux, Etienne Thomas

### PRATIQUES UNILATÉRALES

Laurent Binet, Frédéric Marty, Anne Wachsmann

### PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES

Frédéric Buy, Valérie Durand, Jean-Louis Fourgoux, Rodolphe Mesa, Marie-Claude Mitchell

### DISTRIBUTION

Nicolas Ereseo, Dominique Ferré, Didier Ferrier, Anne-Cécile Martin

### CONCENTRATIONS

Jean-François Bellis, Olivier Billard, Jean-Mathieu Cot, Ianis Girgenson, Sergio Sorinas, David Tayar

### AIDES D'ÉTAT

Jacques Derenne, Bruno Stromsky, Raphaël Vuitton

### PROCÉDURES

Pascal Cardonnel, Alexandre Lacresse, Christophe Lemaire

### RÉGULATIONS

Orion Berg, Hubert Delzangles, Emmanuel Guillaume

### MISE EN CONCURRENCE

Bertrand du Marais, Arnaud Sée

### ACTIONS PUBLIQUES

Jean-Philippe Kovar, Francesco Martucci, Stéphane Rodrigues

### DROITS EUROPÉENS ET ÉTRANGERS

Walid Chaiehloudj, Sophie-Anne Descoubes, Marianne Faessel, Pierre Kobel, Silvia Pietrini, Jean-Christophe Roda, François Souty, Stéphanie Yon-Courtin

---

---

## Livres

Sous la direction de Stéphane Rodrigues

---

---

## Revue

Christelle Adjémian, Mathilde Brabant, Emmanuel Frot, Alain Ronzano, Bastien Thomas

---

**Concurrences** est une revue trimestrielle couvrant l'ensemble des questions de droits de l'Union européenne et interne de la concurrence. Les analyses de fond sont effectuées sous forme d'articles doctrinaux, de notes de synthèse ou de tableaux jurisprudentiels. L'actualité jurisprudentielle et législative est couverte par onze chroniques thématiques.

## > Abonnement Concurrences+

Devis sur demande  
Quote on request

Revue et Bulletin: Versions imprimée (Revue) et électroniques (Revue et Bulletin) (avec accès multipostes pendant 1 an aux archives)  
*Review and Bulletin: Print (Review) and electronic versions (Review and Bulletin)*  
(unlimited users access for 1 year to archives)

Conférences: Accès aux documents et supports (Concurrences et universités partenaires)  
*Conferences: Access to all documents and recording (Concurrences and partner universities)*

Livres: Accès à tous les e-Books  
*Books: Access to all e-Books*

## > Abonnements Basic

### Revue Concurrences | Review Concurrences

HT Without tax      TTC Tax included

- |  |          |          |
|--|----------|----------|
| <input type="checkbox"/> Version électronique (accès monoposte au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives)<br><i>Electronic version (single user access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)</i> | 545,00 € | 654,00 € |
| <input type="checkbox"/> Version imprimée (4 N° pendant un an, pas d'accès aux archives)<br><i>Print version (4 issues for 1 year, no access to archives)</i>  | 595,00 € | 607,50 € |

### e-Bulletin e-Competitions | e-Bulletin e-Competitions

- |  |          |          |
|--|----------|----------|
| <input type="checkbox"/> Version électronique (accès monoposte au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives)<br><i>Electronic version (single user access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)</i> | 760,00 € | 912,00 € |
|--|----------|----------|

## Renseignements | Subscriber details

Prénom - Nom | *First name - Name* .....

Courriel | *e-mail* .....

Institution | *Institution* .....

Rue | *Street* .....

Ville | *City* .....

Code postal | *Zip Code* ..... Pays | *Country* .....

N° TVA intracommunautaire | *VAT number (EU)* .....

## Formulaire à retourner à | Send your order to:

### Institut de droit de la concurrence

68 rue Amelot - 75011 Paris - France | [webmaster@concurrences.com](mailto:webmaster@concurrences.com)

### Conditions générales (extrait) | Subscription information

Les commandes sont fermes. L'envoi de la Revue et/ou du Bulletin ont lieu dès réception du paiement complet. Consultez les conditions d'utilisation du site sur [www.concurrences.com](http://www.concurrences.com) ("Notice légale").

*Orders are firm and payments are not refundable. Reception of the Review and on-line access to the Review and/or the Bulletin require full prepayment. For "Terms of use", see [www.concurrences.com](http://www.concurrences.com).*

**Frais d'expédition Revue hors France 30 € | 30 € extra charge for shipping Review outside France**